

1. Identification de la substance/des matières premières et de l'entreprise

1.1 Désignation du produit

Nom de produit: TOUCH Réf. 742-0220

1.2 Utilisation du produit : Revêtement pour la technique du coulée dans le dentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche technique de sécurité

Fabriquant : **Dentify GmbH**
Scheffelstr. 22
78234 Engen / Allemagne

Information: Tél: + 49-7733-977 62 40, Fax: +49-7733-977 62 44
(Mo – Do 8:00 – 16:30, Fr 8:00 – 15:00)

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tél: + 49-7733-977 62 40
(Mo – Do 8:00 – 16:30, Fr 8:00 – 15:00)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS08

Mention d'avertissement: Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

quartz (SiO₂)
cristobalite

Mentions de danger:

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les poussières.
P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Contient du quartz. Ne pas inhaller la poussière. Risques de maladies pulmonaires (silicose ou cancer).
Porter un masque de protection contre les poussières.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/EG, Article 31



3. Composition/indications sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Déscription: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 14808-60-7 Quartz (SiO₂) 50-90%

EINECS: 238-878-4 Xn R48/20

STOT RE 1, H372

CAS: 14464-46-1 cristobalite 1-30%

EINECS: 238-455-4 Xn R48/20

STOT RE 1, H372

CAS: 1309-48-4 oxyde de magnésium 1-20%

EINECS: 215-171-9 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

Numéro Index: 025-199-09-0

Indications complémentaires: Aucune indication particulière.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Amener les personnes à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

En cas de symptômes durables, consulter un médecin.

Après inhalation:

Amener les personnes à l'air frais et les garder au calme.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après contact avec la peau: Laver au savon et à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas de symptômes, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Le produit seul ne brûle pas.

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/EG, Article 31



Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection contre la poussière.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Poudre
Couleur: Blanc
Odeur: Inodore
valeur du pH: Non applicable.

Changement d'état:

Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: Non déterminé.
Point d'éclair: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Densité: Non déterminée.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Insoluble

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Humidité.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En chauffant les revêtements pris dans un four de préchauffage des vapeurs sont dégagés : ammoniac.

11. Informations toxicologiques

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/EG, Article 31



11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	Aucune donnée disponible.
Effet primaire d'irritation:	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucune indication disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune donnée disponible.
Indications toxicologiques complémentaires:	
	Contient du quartz. Ne pas inhale la poussière. Risques de maladies pulmonaires (silicose ou cancer).
	Porter un masque de protection contre les poussières.
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code déchet:

Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

Catalogue européen des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Emballages non nettoyés:

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/EG, Article 31



Recommandation: Veuillez disposer les sales emballages selon les officielles régulations locales.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: Néant.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

Phrases importantes

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Service établissant la fiche technique: Service de sécurité de produit.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

* * Données modifiées par rapport à la version précédente